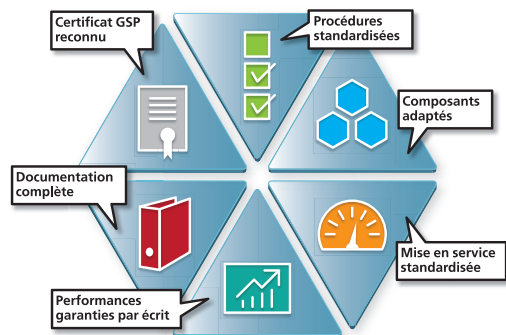


LE SYSTÈME-MODULE POMPES À CHALEUR : DE GRANDS AVANTAGES POUR LE CONSOMMATEUR

En 2017, les cantons qui se trouvent dans la principale zone de distribution de ce journal continueront à promouvoir le remplacement des chauffages électriques et/ou à énergie fossile par des pompes à chaleur (PAC). Il s'agit d'une technologie fiable qui a fait ses preuves depuis des décennies : en Suisse, on installe environ 20 000 pompes à chaleur par année.

Ces dernières années, les fabricants et fournisseurs de pompes à chaleur, en collaboration avec les associations professionnelles de la branche du chauffage, ont élaboré le label de qualité des pompes à chaleur au sens strict pour qu'il s'applique aux systèmes dans leur ensemble. Le « système-module pompes à chaleur » (PAC système-module) certifie le système de chauffage par pompe à chaleur dans sa globalité. Les principales caractéristiques du PAC système-module sont :

- Processus standardisés pour la planification, l'installation et la mise en service des PAC. Le maître d'ouvrage profite d'une collaboration parfaite entre tous les participants à la réalisation de l'installation de chauffage.
- Toutes les composantes du système de chauffage sont adaptées les unes aux autres et ont



été testées et certifiées comme système par des spécialistes neutres. Cela augmente la qualité et la sécurité opérationnelle de l'installation.

- Le maître d'ouvrage reçoit une documentation complète avec le devis de l'installation qui lui permet même des années plus tard d'appréhender sa conception.
- Le maître d'ouvrage reçoit du chauffagiste une garantie de prestations écrite pour son installation de pompe à chaleur, qui de cette manière

Le système-module pompes à chaleur (PAC système-module) est basé sur le modèle du label de qualité international existant pour les pompes à chaleur. Il bénéficie du soutien de SuisseEnergie, de GSP, de suissetec, d'ImmoClimat Suisse (ICS) et de la Société suisse des ingénieurs en technique du bâtiment (SICC).

Source : Office fédéral de l'énergie (OFEN)

documente son travail et confirme que toutes les exigences du système-module pompes à chaleur sont remplies.

- Le maître d'ouvrage reçoit un certificat d'installation après la mise en service de l'installation de PAC. Celui-ci est établi par un office indépendant après le contrôle des documents remis par l'installateur. Des contrôles aléatoires ont lieu pour assurer la qualité.

Depuis 2017, l'utilisation du PAC système-module sera obligatoire pour obtenir les soutiens financiers cantonaux pour les installations de PAC jusqu'à env. 15 kW. Les offices cantonaux paieront les soutiens assurés après réception du certificat d'installation. Il est ainsi important que le maître d'ouvrage commande auprès de l'installateur, expressément et par écrit, une « installation PAC avec PAC système-module et certificat d'installation ».

De nombreux installateurs ont déjà effectué une formation continue complète. On trouve leurs coordonnées sur le site www.pac-systememodule.ch. Comme l'installation d'un PAC système-module n'exige aucune nouvelle compétence particulière de l'installateur, chaque entreprise expérimentée en installation de chauffage peut en principe planifier et installer un PAC système-module.